

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : concession de terrain dans le cimetière communal – « concession nouvelle »

Concession n° 9/2024

N° du Plan 1 Cimetière B

Arrêté n° 25/2024

Le Maire de la commune de Gassin (Var), autorisé par délibération du Conseil Municipal n° 23/86 en date du 4 décembre 2023,

Vu le règlement intérieur du cimetière de la commune, adopté par délibération du Conseil Municipal n°12/07 en date du 23 février 2012,

Vu la demande présentée par Madame ROUZEAUD Martine, domiciliée 2 Rue de la Pompe 83310 GRIMAUD et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de Madame ROUZEAUD Martine, au titre de concession Individuelle.

ARRÊTE

Article premier – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé (concessionnaire) et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée ci-dessus une concession Temporaire (15 ans), à compter du 4 septembre 2024, de type Terre.

Article deux – Cette concession est accordée à titre de « concession nouvelle ».

Article trois – La concession est accordée moyennant la somme totale de deux cent soixante quatorze euros et quarante et un centimes qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant chèque n° 1234228 de la LCL d'Aix en Provence au nom de Funecap La Garde.

Article quatre – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait à Gassin, le 7 octobre 2024

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

